

Indemnité différentielle : Une réponse insatisfaisante !

Certains échelons des grilles des personnels de catégorie C ont un traitement indiciaire inférieur à celui du SMIC.

L'indemnité différentielle devrait être versée pour tous les indices majorés ≤ 370 , de manière rétroactive, suite à la hausse du SMIC au 1er janvier 2026 (1823,03 € brut mensuel).

INDEMNITÉ DIFFÉRENTIELLE = SMIC BRUT - TRAITEMENT BRUT

- Au prorata de la durée légale pour les agents en temps partiel
- Assujettie à la CSG et CRDS
- Exclue du calcul de l'indemnité de résidence

UN1TÉ.MI FO considère que l'indemnité différentielle n'est qu'une rustine.

Du bricolage pour masquer l'absence d'une vraie revalorisation.

UN1TÉ.MI FO
**exige une vraie revalorisation
des grilles indiciaires.**



UN1TÉ

